

**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr. générale  
6 juillet 2007  
Français  
Original : anglais

**Assemblée générale**  
**Dixième session extraordinaire d'urgence**  
Point 5 de l'ordre du jour  
**Mesures illégales prises par Israël à Jérusalem-Est**  
**occupée et dans le reste du territoire palestinien occupé**

**Conseil de sécurité**  
**Soixante-deuxième année**

**Lettres identiques datées du 5 juillet 2007, adressées  
au Secrétaire général et au Président du Conseil  
de sécurité par l'Observateur permanent de la Palestine  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Pour la troisième fois de la semaine, je me vois contraint d'appeler à nouveau votre attention sur les agressions militaires que continue de mener Israël, puissance occupante, dans le territoire palestinien occupé, en particulier dans la bande de Gaza, et sur l'escalade qui s'ensuit du nombre de morts et de destructions dont est victime le peuple palestinien.

Ces actions illégales et violentes perpétrées par la puissance occupante ont des ramifications graves et multiples à court et à long terme, en ce que, notamment, elles attisent les tensions, perpétuent et alimentent le cycle de la violence et détériorent encore la situation humanitaire. Cet état de choses compromet à son tour tous les efforts qui sont déployés pour apaiser la situation sur le terrain et pour reprendre les négociations de paix. La communauté internationale ne peut continuer de se cantonner dans la passivité pendant qu'Israël persiste à commettre de tels crimes contre la population civile sans défense qui se trouve sous son joug et à saboter les efforts de paix, y compris les efforts sérieux actuellement entrepris par l'Autorité palestinienne.

Aujourd'hui, les forces d'occupation israéliennes ont lancé une autre agression militaire, à la fois terrestre et aérienne, sur la bande de Gaza, notamment dans la région proche du camp de réfugiés d'Al-Bureij. Appuyées par des avions de combat, des chars et des bulldozers, les forces d'occupation ont avancé sur 1 kilomètre environ dans cette partie centrale de la bande de Gaza, s'emparant de positions sur les toits des camions et tirant des obus d'artillerie et des missiles sur des Palestiniens de la région. Au moins 11 Palestiniens ont été tués et 26 autres blessés aujourd'hui par les forces d'occupation israéliennes dans le cadre de ces agressions. Au nombre des blessés graves se trouvent Imad Ghanem, caméraman d'une chaîne de télévision palestinienne, sur qui les forces d'occupation israéliennes ont tiré à plusieurs reprises pendant qu'il s'efforçait de filmer les événements. Les forces



d'occupation ont également harcelé, détenu et agressé plusieurs ambulanciers qui tentaient de venir en aide aux Palestiniens blessés par les tirs des forces israéliennes dans la région. En outre, les forces d'occupation ont arrêté au moins 18 autres Palestiniens lors de cette agression dans la bande de Gaza, augmentant ainsi, jour après jour, le nombre de prisonniers palestiniens illégalement détenus par Israël.

Dans un second incident révélateur du mépris total de la puissance occupante pour la vie des Palestiniens, les forces d'occupation israéliennes ont assassiné un autre enfant palestinien. Le mardi 3 juillet 2007, dans la ville cisjordanienne d'Al-Khalil, les forces d'occupation israéliennes ont tiré sur le jeune Ahmad Al-Skafi, âgé de 15 ans, et l'ont tué, alors qu'il jouait dans son quartier avec ses amis. Après les faits, les soldats israéliens ont empêché les ambulanciers de s'approcher de l'enfant et ont lâché sur lui leurs chiens, qui lui ont déchiré un bras, ajoutant ainsi à ses souffrances et à sa détresse tandis qu'il agonisait sur le trottoir.

Nous implorons la communauté internationale, en particulier le Conseil de sécurité de l'ONU, de sortir de son mutisme et d'accorder à cette situation critique toute l'attention qu'elle mérite. Il faut envisager des mesures d'urgence pour mettre un terme à l'agression militaire qu'Israël, puissance occupante, continue de perpétrer contre le peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, notamment à Jérusalem-Est. Il importe que tous ceux qui respectent le droit international et les droits de l'homme et qui s'en prévalent condamnent sans équivoque ces crimes commis par la puissance occupante, et il faut ainsi tout mettre en œuvre pour faire respecter le droit international. En particulier, il est impératif de réitérer que les Hautes Parties contractantes à la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre ont l'obligation juridique de respecter et de faire respecter la Convention en toutes circonstances. Cette obligation passe nécessairement par la prévention des crimes de guerre commis contre le peuple palestinien sous occupation israélienne, qu'on ne saurait exclure de la protection accordée aux civils en droit international.

La présente lettre fait suite aux 288 lettres que nous vous avons déjà adressées à propos de la crise qui se poursuit dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est depuis le 28 septembre 2000. Ces lettres, datées du 29 septembre 2000 (A/55/432-S/2000/921) au 3 juillet 2007 (A/ES-10/392-S/2007/405), constituent les annales des crimes qu'Israël, puissance occupante, commet contre le peuple palestinien depuis septembre 2000. Israël, puissance occupante, doit répondre de tous ces crimes de guerre, de ce terrorisme d'État et de ces violations systématiques des droits de l'homme perpétrés contre le peuple palestinien, et les auteurs de ces actes doivent être traduits en justice.

Comme suite aux lettres susmentionnées, j'ai le profond regret de vous informer que, depuis la dernière lettre que je vous ai fait tenir il y a deux jours, au moins 12 autres civils palestiniens ont été tués par les forces d'occupation israéliennes, ce qui porte à 4 611 le nombre total de martyrs tués depuis septembre 2000. Vous trouverez dans l'annexe à la présente lettre les noms des martyrs qui ont pu être identifiés (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, au titre du point 5 de son ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Observateur permanent  
(*Signé*) Riyad **Mansour**

**Annexe aux lettres identiques datées du 5 juillet 2007  
adressées au Secrétaire général et au Président  
du Conseil de sécurité par l'Observateur permanent  
de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Martyrs tués par les forces d'occupation israéliennes  
dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est\*  
(entre le samedi 30 juin 2007 et le lundi 5 juillet 2007)**

**Mardi 3 juillet 2007**

1. Ahmad Abdel Mohsen Al-Skafi (15 ans)

**Jeudi 5 juillet 2007**

2. Mohammad Jawad Siyam
3. Ahmad Suleiman Al-Qrainawi
4. Mohammad Nayef Al-Qwaidat
5. Ahmad Abu Jild
6. Mohammad Abu Arqoud
7. Mahmoud Nour
8. Mohammad Mostafa Mansour
9. Obaida Hijazi Al-Qassas
10. Ahmad Abu Najei' (18 ans)
11. Mohammad Nofal
12. Ammar Shaheen

---

\* Le nombre total de martyrs palestiniens tués par les forces d'occupation israéliennes depuis le 28 septembre 2000 s'élève à 4 611.